

ABONNEMENT

Sauumur
En un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUILLET

Fâcheux souvenirs

Nous ne savons si le nouveau ministre de la marine, M. Burdeau, est appelé à se conquérir l'affection des officiers que placent, sous ses ordres, les hasards de la politique. Il aura probablement fort à faire pour arriver à ce résultat. Ce n'est pas que M. Burdeau soit inconnu dans le monde militaire. Tout au contraire. Seulement les raisons qui lui ont valu cette notoriété n'ont rien de commun avec la sympathie. L'avenir militaire, qui a la mémoire cruelle, rappelle que le nouveau ministre a attaché son nom à la loi qui interdit aux officiers en retraite d'occuper des emplois civils pouvant élever leur traitement au-delà de leur solde d'activité. On ne voit pas là précéder une preuve de sollicitude pour l'armée.

Ce n'est pas là, du reste, le seul titre que M. Burdeau se soit acquis à la notoriété. En 1887, M. Burdeau s'est plaint qu'un certain nombre de jeunes gens entrant dans la marine se fussent préparés aux examens dans une maison d'éducation dirigée par les jésuites à Jersey. Le député du Rhône prétendit que « le droit » de l'Etat était de « ne pas confier les fonctions publiques et le commandement de ses forces » à des hommes ayant reçu l'éducation que pouvaient donner « des révoltés et des émigrés ». Il conclut à ce que l'entrée de l'école navale fût fermée aux jeunes gens qui se trouvaient dans le cas visé par lui.

Un accès de bon sens et de patriotisme empêcha la majorité de la Chambre d'accueillir cette honteuse suggestion, mais ce ne fut pas la faute de M. Burdeau. Peut-être ne prévoyait-il pas alors qu'un jour viendrait où il se trouverait, pour un temps, placé à la tête de cette marine qu'il outrageait dans la personne d'un

certain nombre de ses membres. M. Burdeau n'en porte pas moins la responsabilité de cette proposition.

LE POURQUOI DE LA CRISE MINISTÉRIELLE

Extrait d'une lettre parlementaire :

« On connaît maintenant le dessous des cartes de la crise ministérielle de ces jours derniers. Il paraît qu'en soulevant le débat de l'autre jour, M. Clémenceau voulait exercer des représailles contre certains ministres qui n'avaient pas cru devoir se montrer favorables à M. Constans. Ce dernier avait sollicité une ambassade. La question fut soumise au Conseil des ministres. Un débat très vif s'engagea.

« Quand vint le moment de voter, cinq ministres se déclarèrent en faveur de M. Constans et six contre. M. Loubet figurait au premier rang des adversaires. Au cours de la discussion, il avait articulé des incriminations fort graves contre ses prédécesseurs. Naturellement Constans fut informé de la décision. Dès le lendemain, M. Clémenceau disposait ses batteries et culbutait Cavaignac. La tactique n'a pas obtenu malheureusement tout le succès que le directeur de la Justice en attendait. Mais l'ami de Constans n'en a pas moins retiré de l'incident un précieux avantage. Burdeau a été introduit dans la place. Si, sans se compromettre, Burdeau peut favoriser l'ambition de Constans, l'ex-ministre de l'intérieur peut compter sur toutes les satisfactions qu'il voudra.

« La Chambre vient de clore la session. On dit en ce moment que Ricard se propose de profiter des vacances pour commettre sournoisement un mauvais coup. Docile aux pressantes adjurations de M. Clémenceau, Ricard ferait fermer dans quelques jours la chapelle de Notre-Dame de l'Usine. « De cette façon, au-

rait dit M. Clémenceau, vous n'aurez pas à subir l'assaut de la Droite; les vacances du Parlement vous font la partie belle. » Cet argument aurait triomphé des dernières hésitations du vertueux Ricard: quand le champ de bataille est vide, les braves de son espèce y promettent volontiers leur rondache. »

Ecoles libres et écoles laïques

D'une enquête faite dans cinq départements et portant sur 159 localités, dans lesquelles, en face de l'école laïcisée, on a élevé des écoles libres, il résulte que les écoles libres ont 14,157 élèves de plus que les écoles laïques.

Voici le décompte :

Table with 3 columns: Départements, Ecoles chrétiennes libres, Ecoles laïques. Rows include Haute-Loire, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Lozère, Cantal, and a Total row.

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux écoles de garçons; pour les écoles de filles, la différence est plus grande encore: dans le Cantal, par exemple, les 21 écoles chrétiennes libres nouvelles comptent trois mille cinquante élèves, les écoles laïques n'en ont que mille huit cent trente-deux!

Voilà des résultats qui répondent éloquentement à la doctrine des laïciseurs!

LE CHOLÉRA

Une épidémie cholérique s'est déclarée à Paris et s'étend surtout dans la banlieue.

Saint-Denis est un des points les plus éprouvés.

Le choléra sévit avec une grande intensité dans les provinces sud de la Russie.

Tous les gouvernements prennent des mesures pour préserver leurs nationaux du terrible fléau.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 17 juillet 1892.

Après une période de réalisations, le marché est redevenu meilleur. La Chambre partie en vacances, il n'existe plus de crainte de crise et la politique extérieure est sans nuage. Aussi le 3 0/0 remonte à 98.60 après 98 et le 4 1/2 est très bien tenu à 106.45.

Le ministère Italien ayant devant lui six mois assurés on suppose qu'il cherchera à ouvrir des négociations en vue de renoncer les relations commerciales avec la France. La Rente Italienne est en progrès à 90.40.

L'Extérieure est discutée à 62. Il est douteux que les Cortès votent l'emprunt avant les vacances.

Le Rouble cote 248; le Nouveau Russe 77.75 et l'Orient 65.25.

L'action de la Banque de France passe de 4,190 à 4,240. M. Léon Say paraît désigné pour succéder à M. Burdeau comme rapporteur du projet de renouvellement du privilège. On est d'accord sur le terme de la prorogation du privilège de 1,910 au lieu de 1,920, il reste à décider si l'Etat jouira d'une redevance fixe ou s'il aura une participation dans les bénéfices.

Le Crédit Foncier a promptement regagné le cours de 1,100 fr. Le succès de la conversion des communales 3 0/0 1860 et 1875 et 4 0/0 1881-1885 ne saurait faire doute étant donné le nombre des demandes adressées par lettres aux sociétés qui prêtent le concours de leurs agences à Paris et dans les départements à cette opération. Le titre nouveau n'a rien à redouter de la comparaison avec la rente ou avec les obligations des chemins ou des villes. Etant donné l'intérêt de 46 fr. qu'il rapporte, son prix de 495 correspond à 3 fr. de rente au taux de 96.66, tandis que le 3 0/0 français coûte en réalité 98.60.

Grâce à cette conversion, le Crédit Foncier peut abaisser, suivant le vœu de la Chambre et du gouvernement, l'intérêt de ses prêts aux communes. Il est aussi autorisé à stipuler, dans ses contrats avec les communes, une clause de non remboursement avant dix ans qui consolide l'assiette de ses opérations communales.

La Banque de Paris a varié de 640 à 645.

La Société Générale conserve sans changement le cours de 465. Son bilan au 30 juin accuse pour le mois 325,837 fr. de bénéfices nets, les espèces et le portefeuille titres ont aussi une sensible augmentation.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

I

— Mon colonel, je ne vous dis pas adieu; nous nous reverrons sans doute. Demain, je partirai pour rejoindre mon régiment; qui sait si les hasards de la guerre ne nous rapprocheront pas!

— Je l'espère, mon cher Maurice, et souhaite que ce soit dans un combat victorieux. Vous serez digne, j'en suis sûr, de votre père le général de Saint-Andret. Noblesse oblige, et quand on porte comme vous le nom d'un héros, on est toujours prêt à faire plus que son devoir.

— Oui, il me tarde de marcher sur les traces glorieuses de mon père.

L'officier serra énergiquement la main du jeune homme, et, prenant la bride de son cheval, donna le signal du départ. Ses lieutenants se groupèrent autour de lui, et tous sortirent de la cour du château, envoyant un dernier

salut à Maurice.

Resté sur le perron, celui-ci les regarda s'éloigner, et songea que le lendemain il quitterait aussi cette demeure, et s'en irait défendre la patrie. Il avait vingt-deux ans, l'âge de toutes les bravoures et des sublimes sacrifices. La distinction, l'élégance innée de sa personne dénotaient le praticien. Le front large et haut, encadré de cheveux châtain légèrement frisés, la ligne ferme du profil, la bouche résolue, ombragée d'une fine moustache, tout dans ce visage respirait le courage et l'énergie. Seul le regard de ses grands yeux bruns et songeurs en adoucissait l'expression virile et quelque peu martiale.

Elevé par une mère qui avait gardé pieusement le souvenir de son mari mort en Italie sur le champ de bataille, il avait de bonne heure senti s'allumer en lui l'esprit belliqueux. Tout enfant, il avait été fier de son nom; il s'était juré d'en soutenir, d'en rehausser l'éclat. Et maintenant que le moment d'agir était venu, il sentait déborder de son cœur tous ses rêves de vaillance, tout son dévouement chevaleresque. Il avait soif de gloire, il se sentait capable des plus hauts faits d'armes; peu s'en fallait qu'il ne se crût appelé à sauver la France.

Cependant le colonel et son escorte avaient pris le chemin des Bruyères, petit village meusain situé à un kilomètre de Saint-Andret.

La route était déserte. Les soldats, cantonnés au village, attendaient leurs chefs, et les paysans s'étaient tous rassemblés sur la place pour assister au départ du régiment. D'ailleurs, depuis quinze jours que la guerre franco-allemande avait éclaté, les braves cultivateurs négligeaient leurs travaux champêtres.

Au bout de quelques minutes de marche silencieuse, le colonel ayant jeté autour de lui un regard scrutateur pour s'assurer que personne ne les avait suivis, fit halte et, baissant la voix, il dit à ses lieutenants :

— Messieurs, je dois développer le plan que nous allons exécuter. L'heure est venue de vous le faire connaître.

Il donna alors des explications détaillées, traçant à chacun sa ligne de conduite.

Il s'agissait d'aller surprendre et déloger les Prussiens campés à quelques lieues de là. Le colonel, persuadé que tout réussirait à merveille, s'animait au fur et à mesure qu'il parlait, et en était arrivé, en exposant toutes les chances de cette opération stratégique, à hausser le ton sans s'en apercevoir.

— Alors, c'est bien compris? conclut-il. En route, et hâtons-nous!

Les chevaux, lancés au galop, emportèrent leurs cavaliers dans un nuage de poussière.

Aussitôt un craquement de branches piétinées se fit entendre dans le taillis qui bordait la route, et un homme sortit du fourré, grommelant à part lui :

— Voilà qui est bon à savoir!

Il était jeune encore, malgré ses traits ravagés, empreints d'une expression sinistre. Ses cheveux très noirs, coupés court, découvrant son front bas que marbrait, près de la tempe gauche, une cicatrice livide. Ses sourcils broussaillieux mettaient plus d'ombre encore dans son regard faux et fuyant; ses pommettes saillantes et son nez en bec d'aigle prétaient à toute sa physionomie une singulière dureté; une rude moustache noire cachait mal la ligne rigide de la bouche. En ce moment surtout, un rictus satanique la contractait. Son visage, en somme, respirait une sauvage énergie et sa haute stature attestait d'une vigueur peu commune. Il était vêtu d'un costume de drap sombre.

— Oui, tout cela est bon à savoir, répétait-il en suivant des yeux les officiers qui dispa-

Le Crédit Lyonnais est en tenaille très ferme à 785.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux est l'objet de demandes très actives à 692.50.

L'action des Cirages français est en progrès marqué à 417 fr. Ce titre est encore à bon marché si l'on considère qu'il rapporte 25 à 30 fr. par an.

Les Soufres Romains sont recherchés à 237.50. On prévoit généralement le cours de 300 fr. à cause de l'augmentation régulière de la production et du développement de la concession.

L'action Morena s'échange au cours de 125 francs. La plus value que l'on entrevoit sur ce titre est motivée par les conclusions du rapport de l'ingénieur en chef des mines, M. Wickersheimer, qui sont très favorables comme résultats de l'exploitation dans un avenir prochain.

Les Chemins Économiques cotent 416.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Nous faisons paraître aujourd'hui en 4^e page le tableau des chemins de fer complètement révisé d'après les marches officielles des trains de l'Etat et de l'Orléans.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Par arrêté ministériel du 9 juin 1892, M. le ministre du commerce a fixé ainsi qu'il suit la part contributive des permissionnaires de lignes d'intérêt privé aux frais de premier établissement, d'entretien et droit d'usage de ces lignes.

Frais d'établissement. — Lignes aériennes:

Pour toute ligne spéciale à un seul fil: par hectomètre, 20 fr.

Pour toute ligne spéciale à deux ou plusieurs fils et pour tout fil à poser sur ligne existante: par hectomètre de fil, 15 fr.

Le calcul de cette part contributive est établi d'après la longueur réelle des fils et par fraction indivisible de 100 mètres.

Frais d'entretien: Par hectomètre de fil et par an, 4 fr. 50.

Droit d'usage: Par kilomètre de fil et par an, 15 fr.

Ce droit est calculé par fraction indivisible de 200 mètres avec perception obligatoire d'un minimum de 15 fr. par an et par concession.

Il est perçu par an, pour tout poste supplémentaire en sus des deux postes obligatoires que comporte toute concession, un droit de 15 fr.

LE GÉNÉRAL LOIZILLON

On télégraphie de Lille, 16 juillet:

« Le général Loizillon, commandant en chef du 1^{er} corps d'armée, quittera Lille lundi, pour aller inspecter successivement la section de cavalerie de Saint-Cyr, l'École de cavalerie de

Saumur et diriger les manœuvres de cavalerie qui doivent avoir lieu à Lannemezan.

GARÇON ÉPICIER RETROUVÉ

Le jeune garçon épiciier Henri Thévenot, qui a quitté la sourdine, il y a quatre mois, son patron, M. Allory, vient d'être découvert.

On avait eu des inquiétudes sur son sort. Le garçon n'a point attenté à ses jours, ainsi qu'on l'avait craint. Il était retiré à Angers, où il a vécu nous ne savons comment.

Ses parents, informés par dépêche, sont allés le chercher.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE SAUMUR A CHOLET

M. le Préfet a pris l'arrêté suivant:

« Article premier. — Les agents ou employés de la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées, ainsi que dans les forêts de l'Etat, sur le territoire des communes de Saumur, Chacé, Varrains, Bagnaux, Distré, Coudray-Macouard, Courchamps, Cizay-la-Madeleine, Montfort, Douces, Doué-la-Fontaine, Les Verchers, Nueilsous-Passavant, Passavant, Cléré, Les Cerqueux, Saint-Hilaire-du-Bois, Vihiers, Coron, Vezins, Tremontines, Nuaille et Cholet, pour procéder aux levés de plans, nivellements et autres opérations que comporte l'étude du projet de tracé définitif du chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet.

» Article 2. — Les indemnités qui pourront être dues pour dommages causés aux propriétés traversées seront à la charge exclusive de la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou.

» Elles seront réglées à l'amiable, ou, à défaut, dans les formes déterminées par l'article 56 de la loi du 16 septembre 1807.

» Article 3. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes désignées à l'article 1^{er} à la diligence de MM. les maires; application en sera adressée à M. le président du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou, à M. le conservateur des forêts à Tours, et à M. l'ingénieur en chef du service ordinaire du département chargé du contrôle du chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet. »

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE SAUMUR

Par décision de M. le ministre de la marine et des colonies, en date du 10 juillet 1892:

4^o Ont été nommés à l'emploi d'élève-mécanicien des équipages de la flotte, sur treize candidats nommés dans toute la France:

Besse (Emile-Honoré), de Capdenac (Aveyron).

Le Guélinel (René-Pierre), de Portbail (Manche).

Le Fichoux (François-Marie), de Tonquedec (Côtes-du-Nord).

2^o Ont été admis à s'engager comme quatrièmes-maitres mécaniciens théoriques de 2^e classe:

Kohn (Eugène-Albert), de Périgueux (Dordogne).

Hubert (Narcisse-Jules), de Nantes (Loire-Inférieure).

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Des récompenses honorifiques sont accordées à des membres honoraires et participants des Sociétés de secours mutuels approuvées ou reconnues comme établissements d'utilité publique.

Une médaille d'or, six médailles d'argent, dix-neuf médailles de bronze et vingt mentions honorables ont été accordées en Maine-et-Loire.

Parmi les sociétaires honoraires ou participants qui ont obtenu une médaille de bronze, nous remarquons:

M. François-Frédéric Braiteau, trésorier adjoint de la Société de Secours mutuels de Saumur.

M. le docteur Théodore-Pierre Menut, médecin de la Société de Vernueil-le-Fourrier.

Et au nombre des mentions honorables:

M. Pierre Cevre, visiteur de la Société d'Allonnes.

M. Pierre-Honoré David, vice-président de la Société de Vernueil-le-Fourrier.

M. François-André Guérin, président de la Société de Vihiers.

M. Victor-Joseph Rémond, vice-président de la Société d'Allonnes.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Hier, la jeune équipe de la Société Nautique de Saumur a remporté aux Régates données par la Société Nautique du Loiret, à Orléans:

Le second prix à quatre rameurs juniors. Elle n'a été battue que d'une longueur de bateau à peine, après un bord à bord acharné de plus de 2,000 mètres.

M. Morel, qui courait en skiff, est arrivé second derrière M. Dorlia, de la Société Nautique de la Marne, de Paris, et battant trois autres concurrents.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Henri-Simon Fourneau, employé des postes et télégraphes, à Saumur, et Marie-Victorine Féchant, employée des postes et télégraphes, à Thouarcé (Maine-et-Loire).

Julien-Jules Elfray, boulanger, à Saumur, et Cécile-Ernestine Briand, sans profession, à Montreuil-Bellay.

Louis Lami, employé de commerce, à Sau-

mur, et Marie-Joséphine Milteau, sans profession, à Bagnaux.

Auguste-Georges Barreault, jardinier, et Marguerite Thibaud, femme de chambre, tous deux à Saumur.

Paul Matussièrre, maréchal des logis à l'École de cavalerie, et Mathilde-Claire Rabillat, sans profession, tous deux à Saumur.

Pierre-Marie Bidon, cultivateur, et Pauline-Anne Bernier, cultivatrice, tous deux à Saumur.

HIPPODROME D'AVOIR

COURSES DE LONGUÉ

Dimanche 14 août 1891

COURSES AU TROT MONTÉ

A 2 heures. — Prix du Département.

Pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. Entrée, 10 fr. Distance: 2,400 mètres environ (deux tours).

170 fr. au premier; 60 fr. au deuxième; 40 fr. au troisième; le quatrième retire son entrée.

A 2 heures 1/2. — Grand prix du Comité spécial.

Pour poulains et pouliches de 4 ans, nés et élevés dans l'arrondissement de Baugé ou celui de Saumur et appartenant au même propriétaire depuis plus de six mois. Entrée, 15 fr. Distance: 3,600 mètres environ (trois tours).

250 fr. au premier; 100 fr. au deuxième; 60 fr. au troisième; le quatrième retire son entrée.

A 3 heures. — Prix des Éleveurs.

Pour chevaux de tout âge et de toute provenance. Entrée, 20 fr. Distance: 3,600 mètres environ (trois tours).

300 fr. au premier; 175 fr. au second.

Poids: chevaux de 3 ans, 65 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans et au-dessus, 72 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 1,000 fr. dans une course précédente sera exclu.

Les chevaux ayant gagné un premier prix d'une valeur supérieure à 150 fr. supporteront une surcharge de 5 kil.; ceux ayant gagné plusieurs prix supporteront une surcharge de 10 kil.

Pour toutes les courses au trot:

Engagements jusqu'au jeudi 14 août, à 3 heures du soir, à la mairie de Longué.

Code et règlement de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

COURSES AU GALOP

A 3 heures 1/2. — Prix d'Encouragement. Course plate.

Pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les arrondissements de Baugé et de Saumur.

raissaient au tournant du chemin. Il ne faut jamais négliger de s'instruire, cela sert toujours à quelque chose. Voilà mon principe. Il est possible assurément que ce que je viens d'entendre ne me soit d'aucune utilité... Mais le hasard est si complaisant, quelquefois!... J'ai entendu dire ce matin qu'on avait vu des Prussiens se diriger par ici... Qui sait? Il y a peut-être là quelque chose à faire...

Tout en soliloquant ainsi, il avait pris un sentier de traverse conduisant directement au château. Il poussa une petite porte et pénétra dans le parc comme quelqu'un qui connaît les lieux du logis.

Le domaine de Saint-Andret lui était familier, en effet. Il y était né, et toute sa vie s'y était écoulée. Ce petit coin de pays meusain lui avait jusqu'alors tenu lieu d'univers.

Ce grand garçon à l'air farouche se nommait Frédéric Vatin. Il était le fils du premier jardinier du château. On lui eût donné trente-cinq ans, quoiqu'il n'en eût que vingt-deux et fut du même âge que le jeune comte Maurice dont il était le frère de lait. L'honnête mère Vatin, à qui M^{me} de Saint-Andret avait confié son fils, s'était prise, comme il arrive fréquemment, d'une affection maternelle pour son nour-

risson, et s'était consacrée à lui tout entière, négligeant presque son petit Frédéric.

Le général et sa femme ne s'étaient pas montrés ingrats. Ils avaient payé le dévouement de l'excellente nourrice en assurant l'avenir de son enfant. D'abord, à l'aide de leçons supplémentaires, ils lui firent donner une instruction supérieure à celle des petits villageois de Bruyères. Puis, ses études terminées, on l'attacha à la personne de Maurice, en qualité moins de serviteur que de compagnon. Il suivait son jeune maître à la chasse, l'escortait dans ses promenades, et avait au château la haute surveillance des domestiques, se préparant ainsi à remplir la charge d'intendant qui devait plus tard lui être dévolue.

Cette protection, ces bienfaits continuels de ses maîtres n'avaient pas réussi à refouler les mauvais instincts de Frédéric. Sous les dehors du dévouement et de l'honnêteté, il cachait une âme noire et perverse. Comment, fils de braves travailleurs probes et laborieux, avait-il en lui ces appétits de richesse et d'oisiveté, cette basse envie, cette convoitise incessante du bien des autres? Étrange mystère. Quoi qu'il en soit, un orage perpétuel grondait en lui, et celui qui eût pu lire jusqu'au fond de cet es-

prit tortueux et plein de détours eût frémi des vices, de la cupidité et de l'hypocrisie qui s'y cachaient, du manque absolu de scrupules qu'il dissimulait avec tant d'adresse. Dans cet homme qui, pour arriver à son but, ne reculait devant aucun moyen, il y avait assurément l'étoffe d'un criminel.

Dès sa première enfance, tout en partageant dans le grand parc les jeux de Maurice, il avait senti les inégalités de leur condition. Cette observation n'avait pas tardé à exciter sa jalousie et à mûrir sa précoce intelligence.

Pourquoi Maurice portait-il de beaux habits quand lui, Frédéric, n'était vêtu que d'une petite blouse de toile? Pourquoi celui-là habitait-il un château et celui-ci une humble maisonnette? Pourquoi le père de l'un était-il M. le comte, et celui de l'autre tout simplement Vatin, le jardinier? Un vague instinct lui faisait garder pour lui toutes ces questions, mais il se les posait sans cesse, avec mille autres du même genre, et, dans son impuissance à les résoudre, une colère sourde le prenait, une fièvre de vengeance qui grandissait à mesure qu'il avançait en âge.

Peu à peu, il ne se demanda plus pourquoi c'était ainsi. Il comprit que les hommes sont

séparés par des barrières sociales; mais il sentit en lui une rage croissante d'être du côté des humbles, des pauvres, lui qui avait souffert d'orgueil et de faim d'argent.

Dès lors, toutes les générosités de ses bienfaiteurs furent autant de blessures pour sa vanité. Quand sa mère mourut, puis son père un an après, et que M^{me} de Saint-Andret l'invita à venir demeurer complètement au château, loin de lui en savoir gré, il lui en tint rancune, pensant que c'était pour l'écraser davantage de sa protection, l'éblouir du luxe de sa maison, et l'humilier de plus près à toute heure du jour.

Lorsqu'on rappelait devant lui la mort glorieuse du général tué pendant la guerre d'Alsace, c'était pour lui comme un nouvel affront: son père à lui n'était-il pas mort obscurément dans sa chaumière, épuisé par le travail? Quand il fut spécialement attaché à la personne de Maurice, sa colère faillit éclater. Mais il se dit que la souplesse et la flatterie valaient mieux que la violence et qu'il devait ruser en attendant l'occasion propice de se venger. Se venger! Maurice pourtant le traitait avec la plus grande douceur, lui parlant en ami, rappelant leurs jeux d'autrefois, lui demandant au

300 fr. au premier ; les entrées au second. Entrée, 20 fr.

Poids : 3 ans, 67 kil. ; 4 ans, 76 kil. ; 5 ans et au-dessus, 78 kil. 1/2. Distance : 3,000 mètres environ. Tenue de course.

Engagements chez M. Cailleau, adjoint au maire de Longué, jusqu'au jeudi 11 août, à 3 heures du soir.

A 4 heures. — *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase militaire 2^e série).

Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 800 fr. au premier, offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public, six mois au moins avant le jour de la course.

Poids : chevaux de demi-sang, 75 kil. ; chevaux de pur sang, 80 kil. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2^e série portera 2 kil. de surcharge par prix gagné dans cette série. L'officier montant son cheval d'armes recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements au Grand Cercle, à Saumur, jusqu'au mercredi 14 août avant midi.

A 4 heures 1/2. — *Prix des souscripteurs* (steeple-chase, hacks et hunters. — Gentlemen-riders).

1,200 fr., offerts par la Société des courses de Longué, 1,000 fr. au premier, 200 fr. au second pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, non qualifiés, hacks et hunters à réclamer pour 3,000 fr.

Entrée, 25 fr. — Poids : 4 ans, 68 kil. ; 5 ans et au-dessus, 72 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

A 3 heures. — *Prix de la ville de Longué* (steeple-chase militaire, 3^e série).

Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 400 fr. au deuxième, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la ville de Longué, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe.

Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 3^e série, portera 2 kil. par course gagnée. — Sera exclu tout cheval ayant gagné 4 steeple-chases militaires de 3^e série ou un steeple-chase de série supérieure.

Poids commun, 75 kil. ; les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge ; le sous-officier qui montera son cheval d'armes recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 1,800 mètres.

Engagements au Grand Cercle, à Saumur, jusqu'au mercredi 10 août avant midi.

N.-B. — Les courses au galop de Longué sont régies par le code et le règlement de la Société des Steeple-Chases de France.

Règlement de la Société de Sports pour la qualification de hacks et hunters.

Entrées : 1^o Dans l'enceinte réservée à la tribune et au pesage, 10 fr.

2^o Dans l'intérieur de l'hippodrome : voitures à 4 roues avec 4 personnes, 5 fr. ; voitures à 2 roues avec quatre personnes, 2 fr. — Piétons, 0,25.

Le soir, illuminations, danses publiques et feu d'artifice.

Monsieur le Rédacteur,

Je compte sur votre impartialité pour insérer dans votre journal l'article qui suit en réponse à un article venimeux du *Conseiller de l'Ouest* sur Vernoil.

Il faut en vérité que le Triumvirat soit en démence pour revenir encore sur le fait des élections municipales !

Vous n'avez donc, Messieurs, ni modestie, ni patriotisme, ni pudeur, pour venir encore parler de ces élections qui sont au grand jamais l'expression la plus complète de la non liberté.

Je n'attendais pas moins de vous, Messieurs du Triumvirat.

Vous n'avez jamais été et vous ne serez jamais que des démocrates doublés de l'égoïsme le plus complet !

Ah ! c'est que, pour être démocrate, il faut bien des qualités que vous n'avez point.

Il faut vous le dire : vous n'êtes et vous ne serez jamais des républicains. Je le conteste et toute la population, avec moi, vous refuse ce titre, car, pour moi, républicain est un titre qui vaut mieux que le plus illustre blason.

Cette fièvre des honneurs vous rend bien petits, Messieurs !

Pourquoi a-t-on obligé par parole d'honneur des anciens conseillers de n'accepter d'être conseiller que sur la liste municipale, ce qui constitue un fameux point de ressemblance avec la liberté que nous octroyait *Badinquet*.

Pourquoi a-t-on fait voter un électeur qui n'avait pas deux mois d'habitation avec l'arrière-pensée de faire annuler les élections si la liste adverse passait !

Vous dites que ce fait a été porté devant le Conseil de préfecture ; mais, ce qui est juste pour vous, ne l'est pas pour les autres.

Et vous vous dites démocrates !

Non, cela vous est défendu.

Je trouve étrange que vous rappeliez ce fait, que vous auriez dû cacher, tout comme ce capitaine adjudant-major de la garde nationale de 1870 qui était en grand uniforme dès le

matin lorsque les Prussiens étaient à Paris, et qui, quand les uhlands furent à Noyant, a caché cet uniforme d'honneur.

En 1892 comme en 1870, votre devise est :

Egoïsme et non pas héroïsme !

UN PATRIOTE DE Vernoil.

LA PROCHAINE SESSION DES ASSISES

C'est le lundi 1^{er} août qu'ouvre la prochaine session des assises de Maine-et-Loire.

Elle aura une durée de huit jours environ. Peu d'affaires importantes sont inscrites au rôle. Ainsi que nous l'avons annoncé, le sieur Billard, l'auteur présumé du vol de la rue Cordelle, passera devant les assises.

Une affaire d'attentat à la pudeur avec violence viendra à cette session. Ce crime a été commis à Montreuil-Bellay dans des circonstances particulièrement graves. L'accusé est un jeune homme de dix-sept ans, nommé Chesnel.

Nous aurons — fatalement — quelques affaires banales de vol qualifié. On nous parle d'un sieur Gireau, poursuivi pour un méfait de ce genre.

On nous dit que la fille Beurrier, inculpée d'incendie volontaire, passera devant les prochaines assises.

L'AFFAIRE DE LA DYNAMITE

On nous assure que la chambre des mises en accusation n'a pas encore statué sur le sort des sieurs Chevry, Dupuis et des autres individus compromis dans l'attentat de la place Cupif, à Angers. Il est probable que cette affaire ne viendra pas encore à la prochaine session des assises.

LES BALLONS MILITAIRES

Il y a quelques jours, un détachement de sapeurs du 1^{er} régiment du génie est arrivé à Poitiers.

Vendredi matin, les sapeurs ont procédé, à la porte de la Tranchée, au gonflement de trois énormes ballons qui ont ensuite été transportés au polygone des Renardières pour servir à certaines expériences.

L'AFFAIRE WILSON

Le tribunal de Loches a rendu samedi son jugement dans l'affaire Wilson.

Tous les chefs d'accusation, sauf en ce qui concerne le nombre des distributeurs de bulletins dans l'élection de Loches, sont écartés.

MM. Wilson et Leroux sont condamnés à 4,000 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens.

Aucune manifestation n'a accueilli le prononcé de ce jugement.

Ni M. Wilson, ni M. Leroux n'étaient présents, quand ils ont été condamnés.

Le tribunal n'ayant retenu que le délit visant le nombre exagéré de porteurs de bulletins et

n'ayant prononcé que l'amende, les condamnés restent en possession complète de leurs droits électoraux. Le décret du 2 février 1852 ne prescrit en effet la privation des droits que pour une peine de trois mois de prison et quand on est convaincu « d'avoir promis, donné ou reçu » des deniers, effets ou valeurs quelconques » sous la condition, soit de donner ou de » procurer un suffrage, soit de s'abstenir de » voter. »

Le *Figaro* dit au sujet de cette affaire :

« Le procès Wilson, aujourd'hui jugé, est peut-être exagéré ! Car il y a bien des sénateurs, bien des députés, voire même des conseillers municipaux qui ont sur la conscience des méfaits semblables à ceux qu'on reproche au maire de Loches. Pour être équitable, il eût fallu poursuivre presque tous les élus. »

INCENDIE A LA DYNAMITE

La semaine dernière, diverses personnes se trouvant en plaine ont entendu une forte détonation du côté de l'allée de Miséré, commune de Ruffigny (Deux-Sèvres).

Aussitôt après, on s'est aperçu qu'un tas de gerbes, dans un champ à M. Rimbault, de Ruffigny — avait pris feu.

Peu de temps après le palefrenier de M. Lévrier, vétérinaire à la Crèche, monté sur le pur-sang *Le Bal*, passait route de Paris. Il vit un attroupement autour de l'incendie, s'informa, et courut aussitôt après des chemineaux qu'on avait vu passer et qu'on supposait les auteurs du méfait. Il en rencontra deux qu'il examina attentivement et dont il porta le signalement à la gendarmerie de Niort.

Les deux dynamiteurs, car on dit que le feu a été mis aux gerbes au moyen de la dynamite, ont été arrêtés près de l'octroi. On leur suppose des complices, qu'on n'a pas encore retrouvés.

MORT DU GÉNÉRAL BOUSQUET

Samedi matin, ont eu lieu à l'église Notre-Dame, à Nantes, les obsèques du général Bousquet. Cet officier était entré au service en 1813 ; il avait été sous-lieutenant en 1816, général en 1834. Retraité dix ans plus tard, il était, après Mellinet, le doyen des généraux français.

OFFICIER BLESSÉ PAR DES SOLDATS

Dans la nuit du 14 au 15, au Mans, le lieutenant Taine, du 404^e de ligne, ayant voulu s'interposer entre des fantassins et des artilleurs qui se battaient sous le tunnel, les soldats qui avaient dégainé ne voulurent pas reconnaître le lieutenant Taine, qui était en civil, et le frappèrent d'un coup de sabre sur le bras et d'un autre sur la tête. Les coupables ont été arrêtés.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, Rue du Marché-Noir,

Reçoit, dès maintenant, sans frais, les souscriptions et les conversions des *Obligations Communales*.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES 1860,

1875 et 1881-86

Émission de 500.000 Obligations communales

Remboursables en 75 ans au plus tard,

rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages

par an pour 800.000 fr. de lots.

AVEC FACULTÉ DE LIBÉRATION PAR ANTICIPATION

Prix d'émission

Conversion... 495 fr.

Souscription en espèces... 497 fr. 50

payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répartition et le surplus en 4 versements annuels.

On souscrit le 21 juillet 1892

A Paris

Au Crédit Foncier de France ;
Au Comptoir National d'Escompte ;
A la Société de Crédit Industriel et Commercial ;
A la Société Générale ;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Au Crédit Lyonnais ;
A la Banque d'Escompte de Paris ;
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie ;
A la Compagnie Foncière de France ;
A la Banque Parisienne ;
A la Banque Internationale de Paris ;
A la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris.

Dans les Départements

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux ;

Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

Ou dans les Agences et Succursales des Sociétés

ci-dessus.

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

besoin des conseils. Frédéric était passé maître dans l'art de mentir et de dissimuler. Toute la famille avait en lui la plus entière confiance, et ne suspectait aucunement sa droiture. On s'était habitué dès longtemps à son visage étrange et sinistre. En le nommant intendant, Maurice n'avait pas hésité à le mettre au courant de toutes les affaires concernant le domaine. Lui avait laissé le soin de dresser les comptes, d'encaisser les fermages, et s'en rapportait si aveuglément à lui qu'il ne prenait même pas la peine de vérifier les écritures que celui-ci lui présentait chaque mois. A quoi bon ? Frédéric n'était-il pas la probité incarnée ? Le régisseur avait donc eu beau jeu, et grâce à la confiance illimitée qu'on lui témoignait, avait pu garder devers lui une somme assez ronde, sans qu'on pût se douter de ce détournement. Il procédait d'ailleurs avec beaucoup d'adresse et de prudence, ne dédaignant aucun profit, si minime qu'il fût.

— Bah ! pensait-il, les petits ruisseaux font les grandes rivières !

Et, quand il ne trouvait pas mieux, il empoignait parfois de simples pièces blanches. Mais, le plus souvent, ses profits étaient moins modi-

ques, et comme il le disait à part lui avec satisfaction, si jeune qu'il fût, il avait une bonne poire pour la soif. Si jamais telles circonstances imprévues le forçaient à quitter subitement le château, il ne serait pas pris au dépourvu ; il avait là, sous la main, dans une cachette de sa chambre, son avoir converti peu à peu en beaux billets de banque faciles à emporter, et qu'il caressait souvent avec une véritable volupté.

Lorsque la guerre avait éclaté, loin de s'en désoler, il l'avait accueillie d'un cœur d'autant plus léger qu'en homme pratique, peu scrupuleux sur les moyens, il la considérait comme une occasion propice d'accroître sa fortune. Appartenant au même régiment que Maurice, il devait partir, lui aussi, le lendemain. Mais il n'y songeait guère. A vrai dire, la perspective de défendre la patrie ne l'enflammait aucunement. La gloire militaire lui importait peu, et il tenait trop à la vie pour se résoudre à l'exposer. Il n'avait pas l'étoffe d'un héros, pas même d'un soldat, et s'il était belliqueux, c'était à la condition qu'il ne courût, lui, aucun danger.

D'ailleurs, depuis qu'il avait surpris le secret du colonel, une idée l'obsédait. Il la

retournait en tous sens dans son cerveau, tout en cheminant lentement dans le parc. Il était si absorbé que, sans y prendre garde, il s'était éloigné toujours davantage du château, masqué par les arbres, et touchait maintenant à l'extrême limite du domaine.

(A suivre)

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés...	1.50 le litre
Montpellier 45 — ...	1.75 —
Armagnac 50 — ...	2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MANUFACTURE DE PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, sera cette semaine à Saumur.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPÈLINA SAINT-JOSEPH.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 45,

Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 12.

S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

Changement de Domicile

M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

DEMOISELLE, 27 ans, pourvue de son brevet, désireait place Comptable ou Caissière.

Prendre adresse bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn.		Expr. soir	Omn.	
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	1 33	
Château-du-Loir	10 43		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56	
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6	
Vernantes	11 42			3 30	8		6 16	
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26	
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12	
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50	
Nantilly (départ)	12 32	8 27		4 23	8 43		7 2	
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 45	5 1	9 18	2 25	3 7 40	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 11	10 10	2 52	3 19 8 24	
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21	
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn.		Expr. soir	Omn.	
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux			5 40		8 25		12 30	
Saintes			7 12	9 9	11 40		4 55	
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	7 48	
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 28	5 6	
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			3 30	5 18	6 3	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	6 3	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14	9 41	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 23	7 46			3 16	6 26	9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5	9 55	
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 23	4 34	3 14	5 39	6 24	11 1	
(départ)	7 57	11 35	4 39	3 18	5 29	6 29	11 7	
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43		
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52		
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6		
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18		
Noyant-Méon	9 1	12 36		2 15	4 11	6 45	7 31	
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33	
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33	
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Direct.		Mixte	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Nantes d.												
Angers dt.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	2 26		
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 16	2 26			
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13						
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22						
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31						
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5			
— dt.	7 52	11 16	1 4	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13			
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16						
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 28	3 43			
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32			
Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46			
Paris ar.	4 28	4 38	9 30	2 45	11 59		5 8	10 29	10 39			

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Direct.		Mixte	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 45	11 5	3 25	12 45	1 30	2 53		
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	1 45	3 20			
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	1 45	3 20				
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 17	3 50				
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 29	4 5				
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	5 1				
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 20	1 1				
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47					
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 54					
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5					
La Ménitrie	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47		1 58	2 40				
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36		1 36	3 21	4 57			
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	1 19	3 50		6 13	6 40				

LA FLECHE A SAUMUR

STATIONS
